



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité du développement social

Première session
24-26 septembre 2008
Bangkok

CADRE POUR AGIR: VERS UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Les résultats obtenus en matière de développement ont suscité une mutation profonde de la notion de développement social en général et du rôle des politiques sociales et des instruments de protection sociale en particulier.

Il convient de mettre en œuvre des politiques sociales globales et transformatrices pour atteindre toute une série d'objectifs en termes notamment d'équité, d'inclusion et de formation de capital humain. Cela requiert une approche pluridisciplinaire prenant en compte les aspects sociaux, économiques, culturels et environnementaux du développement.

Il est préconisé que la politique sociale s'inscrive dans un large cadre se fondant sur a) la réduction des disparités, et b) la gestion des risques et des difficultés. Il faut toutefois garder à l'esprit que la politique sociale d'un pays doit être le produit naturel des conditions locales, qu'il s'agisse du marché, des groupes sociaux ou des ménages, doit s'inscrire dans le contexte des traditions, des institutions, de la culture et des valeurs locales, ainsi que dans les limites des ressources financières.

Il faut enfin que les efforts menés au niveau national soient complétés par différentes formes de coopération régionale et transfrontière allant dans le sens d'une mondialisation socialement juste.

* La présentation tardive de ce document est liée à la récente restructuration de l'appareil de conférence de la Commission qui n'a été approuvée par le Conseil économique et social qu'en juillet 2008.

TABLE DES MATIÈRES

I.	APERÇU GÉNÉRAL	1
	A. Introduction	1
	B. La politique sociale dans le contexte actuel	2
II.	DOMAINE COUVERT PAR LE DÉVELOPPEMENT INCLUSIF	4
	A. Gérer les risques émergents et persistants	6
	B. Réduire les disparités.....	7
III.	COOPÉRATION RÉGIONALE	8
IV.	CONCLUSIONS	9

I. APERÇU GÉNÉRAL

A. Introduction

1. L'économie mondiale a connu une croissance sans précédent au cours des cinq dernières années. La mondialisation a créé des possibilités nouvelles et extraordinaires qui ont fortement contribué à cette récente croissance de l'économie mondiale. Cela a permis à de nombreux pays en développement de réaliser d'importants progrès économiques se traduisant par une croissance de 5 à 6 % en moyenne. La région Asie-Pacifique a connu l'une des plus fortes croissances du monde avec des pays comme la Chine, l'Inde et la République de Corée qui sont des moteurs de l'économie mondiale. Ces dix dernières années, les pays en développement de l'Asie et du Pacifique ont vu leur économie doubler de volume, avec une croissance moyenne de plus de 7 % par an. Des millions de personnes ont été tirées de la pauvreté extrême et nombres de pays en développement ont pu progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

2. La proportion de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté est tombée de 33 % environ à 19 %. À cet égard, la région Asie-Pacifique détient clairement le record avec plus de 350 millions de personnes sorties de l'extrême pauvreté de 1990 à 2004. La poursuite des tendances actuelles permettrait à la plupart des pays de la région d'atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Des progrès ont aussi été enregistrés par rapport à d'autres objectifs du Millénaire pour le développement, comme l'amélioration de l'éducation, la prestation de services de santé, etc. Une bonne partie de ces avancées importantes sont à mettre à l'actif des pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est.

3. Malgré les performances impressionnantes de l'ensemble des pays en développement, les inégalités persistent, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre les pays. Nombres de pays, notamment les pays les moins avancés et les pays sans littoral de la région, sont laissés pour compte. Alors qu'avec un taux de 8,6 % l'Asie de l'Est et du Nord-Est connaissait la croissance la plus rapide, les pays insulaires du Pacifique n'enregistraient que 2,8 % de croissance. Dans la région, quelque trente pays les moins avancés et pays insulaires du Pacifique ont des taux de croissance insuffisants pour répondre à leurs besoins de développement. Ces pays n'ont pas été à même de réduire la pauvreté et, de façon générale, d'assurer le développement humain.

4. Même dans les pays à croissance rapide, certains secteurs de la population étaient toujours privés des avantages de la croissance économique. À l'heure actuelle, dans la région abrite quelque 640 millions de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour et les inégalités de revenus se sont creusées dans 14 pays de la région sur 20. Malgré la croissance économique, certains pays connaissent des « écarts sociaux » très importants auxquels il convient de s'attaquer afin de rendre plus inclusif l'actuel processus de développement.

5. En résumé, le développement a profité à beaucoup de pays dans le monde ainsi qu'à plusieurs pays de la région, mais certains pays en développement sont laissés pour compte, et même dans les pays qui ont bénéficié du développement, il y a des communautés et des secteurs de la population qui demeurent exclus. Il est clair que les pays de la région Asie-Pacifique doivent concentrer leurs efforts sur un développement inclusif et durable offrant des perspectives aux communautés vulnérables et permettant un partage plus équitable des fruits de la croissance et du développement.

B. La politique sociale dans le contexte actuel

6. Les résultats obtenus en matière de développement ont suscité une mutation profonde de la notion de développement social en général et du rôle des politiques sociales et des instruments de protection sociale. Il est de plus en plus évident que les méthodes fragmentaires de réduction de la pauvreté, des inégalités, du chômage, de l'exclusion sociale, des vulnérabilités, des conflits sociaux et de la féminisation de la pauvreté n'ont pas donné les résultats escomptés, aussi au niveau mondial qu'au niveau régional. D'où la nécessité de mettre le renforcement du fondement social au moyen de politiques sociales globales, au tout premier plan des programmes de développement nationaux et internationaux.

7. On estime désormais qu'un développement équilibré et socialement, économiquement et écologiquement durable exige des politiques globales favorisant l'utilisation cohérente des instruments de politique sociale, économique et de l'emploi pour créer des emplois, réguler l'économie et assurer la protection sociale en vue de stimuler la productivité et la demande intérieure et pour que la croissance soit favorable aux pauvres.

8. Le message clef émanant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro (Brésil), 1992), est que pour réaliser une croissance et un développement durables il faut tenir compte simultanément des facteurs sociaux, économiques et écologiques. La Conférence a aussi affirmé que le développement social est un instrument essentiel pour la construction d'un avenir viable. Les bénéficiaires et acteurs principaux doivent en être les personnes, plutôt que les institutions économiques ou autres.

9. Cette conception de la politique sociale a été encore renforcée à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), où les représentants des gouvernements venus du monde entier ont été d'accord pour désigner les principes d'équité et de justice sociale comme objectifs du développement. En outre, les gouvernements se sont engagés à améliorer et renforcer le cadre de la coopération internationale, régionale et sous-régionale en matière de développement social.

10. Néanmoins, dans les années 1980 et 1990, les politiques de développement étaient dominées par l'approche « libéralisation-privatisation-déréglementation » qui préconisait une participation minimale des pouvoirs publics. Cette approche se caractérisait par une tendance à considérer la

croissance économique comme prioritaire au nom de la conviction que par ruissellement les avantages de la croissance économique finiraient par profiter à tous. Le rôle de la politique sociale était conçu comme une catégorie résiduelle des « filets de protection sociale » servant seulement à contrebalancer les échecs dus aux politiques ou les catastrophes en matière de développement. Cependant, les résultats obtenus ont montré que l'effet de ruissellement ne se produisait pas de façon notable. Il n'y a que 4,2 % de la croissance mondiale qui profitent à la moitié la plus pauvre de la population mondiale. De plus, l'inégalité a augmenté entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci.¹ Il devint de plus en plus évident que l'approche fondée sur la « croissance d'abord » ne tenait pas compte du coût social des réformes économiques. Le paradigme régissant actuellement les interventions en matière de politique sociale visent donc à relever ces défis.

11. Dans son cadre du développement humain le PNUD a défini le développement comme l'élargissement des choix offerts à l'être humain. La démarche axée sur le développement humain est donc centrée sur l'être humain et vise une croissance favorable aux pauvres. Il y est précisé que la croissance économique est nécessaire au développement humain mais pas suffisante; une action ferme de la part des pouvoirs publics est nécessaire pour que la croissance se manifeste en termes de développement humain, ce qui constitue un affinement de la notion de développement.

12. La non prise en compte des aspects humains a souvent entraîné l'échec des politiques, notamment quand la formulation et l'application des politiques macroéconomiques ne tiennent pas compte des bénéficiaires visés. Ainsi, on oublie souvent les difficultés que rencontre l'agriculteur pour accéder au marché à cause de piètres infrastructures, ou de la femme privée des moyens de subsistance qui lui permettraient de nourrir ses enfants. Les gens ordinaires qui verraient leurs prestations sociales et leurs droits garantis par des politiques appropriées, seraient à même d'apporter leur contribution à l'accélération du progrès et à la réduction de la pauvreté. Ils ont besoin de soutien, de meilleures infrastructures et de meilleures perspectives, autrement dit d'un cadre politique leur permettant d'atteindre leurs objectifs personnels et, ce faisant, contribuer à la réalisation des objectifs nationaux.

13. En plus de s'attaquer aux défis que représentent les inégalités persistantes, il faut aussi identifier les risques et défis émergents et futurs découlant d'événements et de tendances récents, évaluer leurs effets sur les différents secteurs de la société, et élaborer des politiques visant à limiter leurs conséquences néfastes. On a assisté à une importante restructuration de l'économie mondiale ayant des effets profonds sur la vie de la population mondiale. Les pays et les populations se trouvent ainsi exposés à toute une série de risques. La compétition mondiale entraîne de nouvelle forme d'insécurité, l'aggravation des inégalités et la persistante des vieilles sources de vulnérabilité.

¹ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies: *Rapport sur la situation sociale dans le monde en 2005: le cercle vicieux de l'inégalité* (ST/ESA/299), août 2005; et Woodward et Simms, "Growth is Failing the Poor: The Unbalanced Distribution of the Benefits and Costs of Global Economic Growth", document de travail n° 20 du Département des affaires économiques et sociales (ST/ESA/2006/DWP/20), mars 2006.

14. On entend par « risques » des événements aléatoires pouvant nuire au bien-être d'un individu, comme le risque de tomber malade, et les risques qui concernent les collectivités, les États ou les pays comme les inondations ou la sécheresse. Les risques peuvent aussi se manifester par des événements négatifs ou des « chocs » entraînant pressions et fluctuations. Les sources de risques peuvent être naturelles (inondation) ou le résultat de l'activité humaine (augmentation du prix des denrées alimentaires). Ils peuvent être ponctuels (choc unique), s'agréger à d'autres risques ou encore se répéter dans le temps (sécheresses successives).

15. Ces risques impliquent que la notion de « groupes vulnérables » n'est pas figée. Une crise peut survenir à tout moment et mettre les gens dans l'incapacité d'y faire face. Tout le monde est donc vulnérable. Les pauvres sont souvent les membres les plus vulnérables de la société parce que les plus exposés à toute une série de risques. En fait, même la notion de « pauvre » n'est pas figée puisque l'on peut tomber dans cette catégorie à tout moment. Toute mesure de lutte contre la pauvreté doit donc viser à créer une situation où les ménages peuvent satisfaire leurs besoins de consommation présents et à venir.² L'action requise incombe aux pouvoirs publics dans la mesure où il s'agit d'agir pour atténuer les conséquences des événements pour les individus et les collectivités. Toute politique sociale doit donc être étendue à la fonction de gestion des risques sociaux pour empêcher que les gens tombent en dessous d'un minimum acceptable.

16. Une politique sociale doit donc comprendre une large gamme d'instruments destinée à gérer les risques et leurs conséquences pour les victimes actuelles et potentielles. Elle doit en outre renforcer la capacité de tous à gérer les risques, à devenir des acteurs sociaux actifs et à participer au développement.

17. Pour que la politique sociale réalise l'équité en tant qu'objectif primordial et pour que l'autonomisation puisse assurer une juste répartition des avantages de la mondialisation et une protection contre la multiplication des risques et des sources de vulnérabilité, il convient d'agir concrètement dans deux grandes directions stratégiques: a) réduction des disparités, et b) gestion des risques et des défis émergents.

II. DOMAINE COUVERT PAR LE DÉVELOPPEMENT INCLUSIF

18. Les Nations Unies préconisent la création d'une base sociale solide et d'un cadre global pour le développement économique et social. L'idée d'une approche globale de la politique sociale se fonde sur l'idée que la croissance économique est une condition nécessaire mais pas suffisante d'un développement socialement juste.

19. Le rapport du Secrétaire général à la quarante-deuxième session de la Commission du développement social (E/CN.5/2005/6) préconise la mise en œuvre de politiques multidimensionnelle pour parvenir à une « société pour tous ». Il appelle à des changements institutionnels et à la

² Naila Kabeer, *Mainstreaming Gender in Social Protection for the Informal Economy* (Londres, Secrétariat de Commonwealth, 2008).

participation des populations comme agents actifs de leur propre développement. Il réaffirme la nécessité pour les stratégies de développement axées sur l'être humain d'intégrer les droits de l'homme, l'équité, les facteurs sociaux et sanitaires dans toutes les politiques afin que les gens soient à même de participer au développement.

20. Voici quelques exemples illustrant ce paradigme élargi des politiques de développement social par rapport aux politiques suivies ces dernières années:³

a) La priorité donnée à la croissance à travers la déréglementation, le marché libre, l'économie de l'offre, la réduction au minimum du secteur public, les politiques sociales résiduelles *remplacée par* la croissance et l'équité à travers la promotion active de l'intégration du développement social et économique et la nécessité de doter toutes les politiques d'une perspective sociale et distributive;

b) La réduction des dépenses publiques pour éviter les déficits budgétaires *remplacée par* les dépenses publiques en faveur du développement, et la nécessité concomitante d'étendre l'espace budgétaire des pouvoirs publics;

c) L'ignorance de la culture et des valeurs parce qu'immatérielles *remplacée par* la reconnaissance de la culture et des valeurs dans la lutte contre l'exclusion et pour la cohésion sociale.

21. La mise en œuvre du paradigme élargi évoqué ci-dessus pour traiter de la question importante de la protection sociale, consisterait à ne plus considérer les groupes vulnérables et marginalisés comme des «victimes» mais à adopter plutôt une approche proactive les considérant comme des *agents actifs*. Le rôle de la protection sociale aurait ainsi quatre dimensions différentes: a) mesures de protection tendant à réduire le dénuement; b) mesures de prévention contre le dénuement; c) mesures de promotion sociale destinées à augmenter les revenus réels et les capacités; d) mesures transformatives répondant aux problèmes d'équité sociale et d'exclusion.⁴

22. Les problèmes de vulnérabilité sont souvent traités sans prise en compte des inégalités structurelles sous-jacentes qui les produisent et les perpétuent à la fois. Il faut donc, pour susciter une transformation sociale, que ces politiques s'attaquent aux déséquilibres de pouvoir dans la société qui tendent à encourager, créer et perpétuer les vulnérabilités sur le long terme. D'où la nécessité d'un *projet transformateur* s'attaquant aux causes aussi bien qu'aux symptômes. Des politiques sociales d'un caractère transformateur comprendraient non seulement des mesures en faveur des exclus sociaux ou des groupes économiquement exploités (abris pour femmes battues, par exemple) mais elles viendraient également remettre en question et transformer les pratiques et normes en vigueur dans la société qui s'avèrent nuisibles (mariage d'enfants, par exemple). Le champ de la politique sociale doit donc être étendu à la fonction de *gestion sociale du risque* qui a pour objet d'empêcher les gens de tomber en dessous du minimum acceptable.

³ Isabel Ortiz, "Social Policy", national development strategies, policy notes, Département des affaires économiques et sociales, 2007 (accessible en ligne à http://esa.un.org/techcoop/documents/PN_SocialPolicyNote.pdf).

⁴ Stephen Devereux et Rachel Sablates-Wheeler, "Transformative social protection", Institute of Development Studies (IDS) Working Paper 232, Royaume-Uni, octobre 2004.

23. Pour cela, la politique sociale doit comporter une large gamme d'instruments destinés à gérer les risques et les conséquences au bénéfice des victimes actuelles, mais aussi des victimes potentielles. La politique sociale devrait être dotée d'un rôle élargi pour y incorporer aussi bien des mesures préventives (mises en place pour prévenir les crises) que des mesures prises après coup pour aider les gens à faire face aux conséquences des crises.

A. Gérer les risques émergents et persistants

24. Au titre du point 5 a) de l'ordre du jour, le Comité examinera les implications sociales des nouveaux défis et menaces auxquels se trouve actuellement confrontée la région de l'Asie et du Pacifique, en mettant particulièrement l'accent sur la sécurité alimentaire. Il sera question des stratégies, méthodes et mesures permettant de gérer les risques liés à l'insécurité alimentaire grâce à la politique et à la protection sociales (voir E/ESCAP/CSD/2).

25. Les défis posés par la dynamique démographique et l'évolution de la famille constituent un domaine important qui mérite attention. Le processus de transition démographique que connaît actuellement la région a entraîné des changements fondamentaux dans la pyramide des âges, pour ce qui est notamment de l'augmentation du nombre et de la proportion de jeunes, qui se traduira en fin de compte par l'augmentation du nombre et de la proportion de personnes âgées. Nombre de pays développés ou en développement de la région de l'Asie et du Pacifique connaissent déjà un vieillissement rapide de leur population due à la chute des taux de fécondité et à l'allongement de l'espérance de vie. Parmi les personnes âgées (60 ans et plus), la proportion de personnes du « quatrième âge » (80 ans et plus) est passée de moins de 7 % en 1950 à plus de 11 % en 2000. Ce taux devrait atteindre 13 % d'ici à 2025 et dépasser les 19 % en 2050.⁵ Dans la plupart des pays d'Asie, la norme est que les personnes âgées résident au sein de leur famille qui prend soin d'elles. Cependant, cette tradition qui garantit le soutien familial est en train de subir une certaine mutation. Ce type de soutien connaît un recul notable qui devrait se poursuivre à cause de la nucléarisation de la famille, ainsi que des migrations internes et externes. Une attention particulière doit être accordée à la formulation de politiques répondant aux besoins des jeunes et des personnes âgées.

26. La construction d'une société inclusive par la promotion du bien-être et de la participation active des groupes mentionnés ci-dessus est une des priorités de développement aux niveaux national et international, comme le montrent les objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.⁶ Ces objectifs se retrouvent dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement,⁷ dans le Plan d'action sur la population et la

⁵ Fond des Nations Unies pour la population, *Population Ageing in East and South-East Asia: Current Situation and Emerging Challenges* (Bangkok, 2006).

⁶ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, n° de vente F.95.XIII.18), chapitre I, résolution 1, annexe.

⁷ Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002 (publication des Nations Unies, n° de vente F.02.IV.4), chapitre I, résolution 1, annexe II.

pauvreté adopté par la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique,⁸ et dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà⁹ (voir E/ESCAP/CSD/3).

27. La prestation de services de santé représente une autre source de déséquilibre social qui persiste dans la région. Celle-ci abrite en effet près de 70 % des personnes qui dans le monde n'ont pas accès aux services de base de santé et d'assainissement. Dans une région où les centres de tourisme médical attirent des patients du monde entier, il est décourageant de constater que la mortalité maternelle a augmenté dans certains pays, que 4 millions d'enfants meurent chaque année avant d'atteindre l'âge de 5 ans, et que la majorité des pauvres n'ont pas accès à des services de santé adéquats. Les pays de la région doivent s'attaquer aux risques en matière de santé, tels que le VIH/sida, la grippe aviaire et la paupérisation due au paiement effectué directement aux prestataires de soins par les patients. Face à ces risques, il faut un renforcement général des systèmes de santé et une amélioration des mécanismes de financement du secteur pour assurer un accès équitable aux soins de santé et pour protéger les particuliers contre les effets de dépenses sanitaires catastrophiques (voir E/ESCAP/CSD/4).

B. Réduire les disparités

28. Comme indiqué plus haut, un bon nombre de pays de la région souffrent encore de déséquilibres sociaux qui se manifestent sous forme d'exclusion sociale et de discrimination, ce qui a pour effet d'empêcher l'accès aux services de base et de maintenir certains secteurs vulnérables de la population sous la menace de différents risques. Les responsables politiques doivent donc viser ceux qui souffrent d'un manque chronique de perspectives et n'ont pas accès à des services de base de qualité, au marché du travail, et aux infrastructures nécessaires à leur développement. Pour élaborer des politiques efficaces, il faudrait que les décideurs examinent les causes de la persistance des problèmes d'exclusion qui plongent souvent leurs racines dans l'inégalité sociale, certains groupes subalternes devant faire face à une incertitude généralisée quant à leurs moyens d'existence et leurs chances de réussite, et une exposition accrue à certains chocs. Il convient de reconnaître que ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins fondamentaux ne sont pas à même de se sortir de leurs difficultés. Il faut des politiques fiables de protection sociale pour aider à prévenir les pertes irréversibles de capital humain et social et casser le cycle de la pauvreté et de l'exclusion qui court de génération en génération.

29. Ainsi, alors que le nombre des hommes est pratiquement à celui des femmes, celles-ci pâtissent, tout au long de leur vie, d'une inégalité des chances dans un certain nombre de domaines, comme l'accès aux services de santé, la nutrition, l'éducation, l'emploi, les ressources productives, la création de revenus et la possession de biens.

⁸ E/ESCAP/1271, annexe I.

⁹ Résolution 50/81 de l'Assemblée générale, annexe.

30. De plus, les femmes sont l'objet de nombreuses formes de violence qui contribuent à perpétuer leur exclusion et leur situation défavorisée. La persistance de l'exclusion des femmes du processus de développement est structurellement liée au fonctionnement des systèmes économiques et sociaux. Autrement dit, ces systèmes contiennent des mécanismes qui limitent l'accès des femmes ou les marginalisent.

31. Des politiques bien conçues qui reconnaissent et essaient d'éliminer les obstacles aux progrès de la condition féminine peuvent non seulement atteindre l'objectif immédiat de protection sociale, mais également contribuer aux objectifs plus large de croissance économique, de développement humain et de justice sociale. Des politiques de protection sociale appropriées sont donc non seulement essentielles du point de vue de l'égalité hommes-femmes mais pourraient aussi contribuer de façon déterminante au développement économique et social inclusif. À ce propos, différentes politiques de protection sociale susceptibles de permettre aux pays de réduire les disparités et de promouvoir l'égalité entre les sexes seront étudiées au titre du point 6 a) de l'ordre du jour (voir E/ESCAP/CSD/5).

32. Dans de nombreux pays en développement de la région, les personnes handicapées ont été pour une bonne part exclues du processus de développement. On en fait des membres passifs de la société, invisibles aux yeux de la plupart. Dans bien des cas, elles souffrent de chômage ou de sous-emploi, n'ont pas accès au logement, à la santé, à l'éducation et aux autres services sociaux. Elles ne peuvent pas exercer leurs droits civiques et politiques, et sont privées de la possibilité de renforcer leurs capacités et leurs aptitudes. Il faut prendre conscience que la participation active des personnes handicapées fait partie intégrante d'un développement socioéconomique inclusif et durable. Aussi les pays doivent-ils promouvoir une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés, conformément au cadre d'action de Biwako¹⁰ et à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées,¹¹ et cette question examinée au titre du point 6 b) de l'ordre du jour provisoire (voir E/ESCAP/CSD/6).

III. COOPÉRATION RÉGIONALE

33. L'action menée au niveau national doit être complétée par différentes formes de coopération régionale et internationale pour faire face aux problèmes transfrontaliers. Cette coopération pourrait entre autres concerner la santé (notamment les maladies transmissibles, comme la grippe aviaire), le travail (les accords sur les migrations, les droits à pension transférables, par exemple), le trafic d'êtres humains (l'Initiative ministérielle coordonnée sur la traite des femmes et des enfants dans la

¹⁰ Cadre régional d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1) (voir résolution 59/3 de la Commission, en date du 4 septembre 2003) et Biwako + 5: une action renouvelée en faveur d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/APDDP(2)/2) (voir aussi résolution 64/8 de la Commission, en date du 30 avril 2008).

¹¹ Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

sous-région Bassin du Mékong, par exemple), la gestion des catastrophes et les systèmes d'alerte rapide, les droits de l'homme (création éventuelle d'un organe sur les droits de l'homme au sein de l'ASEAN, par exemple).

34. En matière de développement social, la coopération régionale peut être encouragée par différents moyens:

a) Renforcement du pilier social des organismes sous-régionaux comme l'ASEAN et la SAARC;

b) Mise en commun des moyens de formation et de recherche;

c) Renforcement des capacités, de la coopération et de la coordination en matière de recherche en sciences sociales;

d) Facilitation du partage des bonnes pratiques mises en œuvre dans la région et promotion du développement des politiques sociales régionales, de la part des organismes régionaux des Nations Unies comme la CESAP.

IV. CONCLUSIONS

35. La mondialisation rapide en période de vulnérabilité croissante en matière sociale, environnementale et économique, oblige les pays à se tourner de nouveau vers les programmes mis au point à Rio et à Copenhague en vue de promouvoir le développement durable et de construire des sociétés inclusives.

36. La situation requiert des politiques sociales globales comportant des éléments de redistribution, de réglementation et de promotion des droits.

37. Les politiques sociales doivent poursuivre des objectifs multiples tels que l'équité, l'inclusion social, et la formation de capital humain, et permettre de mener une action transformatrice.

38. Pour cela, il faut adopter une approche pluridisciplinaire tenant compte des aspects sociaux, économiques, culturels et environnementaux du développement et mettant en œuvre des outils et des processus institutionnels favorisant l'intégration des politiques.

39. La responsabilité de cette action n'incombe pas uniquement à l'État; le secteur privé, la société civile et la population en général doivent jouer un rôle du plus en plus proactif. Les partenariats et les dispositifs multipartites ainsi que la participation des parties concernées aux niveaux de la planification, de la conception, de la mise en œuvre et du suivi, permettront la prise en compte d'informations et de perspectives nouvelles ainsi qu'un meilleur équilibre entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux.

40. S'il est vrai que le cadre général dans lequel s'inscrit la formulation des politiques sociales, à savoir a) réduction des disparités et b) gestion des risques et des enjeux, est valable pour tous les pays, il faut veiller à ce que lesdites politiques ne tombent pas dans le piège de la « solution unique pour tous ». La politique sociale d'un pays doit être le produit naturel des conditions locales, qu'il s'agisse du marché, des groupes sociaux, des ménages, et doit s'inscrire dans le contexte des traditions, des institutions, de la culture et des valeurs locales, ainsi que dans les limites des ressources financières.

41. Il faut enfin que l'action menée au niveau national soit complétée par différentes formes de coopération régionale et transfrontalière allant dans le sens d'une mondialisation socialement juste.

- - - - -